



REGLEMENT INTERIEUR de l'INTERGROUPE « INFECTIOLOGIE du SUJET ÂGE » SPILF / SFGG

Les CA des deux sociétés savantes : SPILF et SFGG ont décidé la création d'un intergroupe : **infectiologie du sujet âgé**

Ce document décrit les modalités de fonctionnement de l'intergroupe dont la mission est de susciter et de coordonner des actions dans le cadre de l'infection chez le sujet âgé selon différents axes :

1) Amélioration des connaissances et des pratiques dans les domaines suivants :

-Epidémiologie, Evaluation, Prévention, Traitement anti-infectieux quelque soient les secteurs de prise en soins des sujets âgés

-Elaboration et validation de recommandations de bonnes pratiques (selon les modalités adaptées aux différents thèmes et en association avec les structures de chaque association ayant la charge des consensus)

-Formation et information médicale des acteurs, des champs sanitaires et médico sociaux

2) Production et diffusion des connaissances acquises dans chacun des champs

3) Création d'un réseau local d'infectiologues et gériatres.

-

1/ COMPOSITION DU GROUPE

Le groupe **INFECTIOLOGIE du SUJET ÂGE** est ouvert aux membres de la SPILF et de la SFGG volontaires, recrutés après appel à candidature sans limitation du nombre. Elles se feront sur le site infectiologie.com en ce qui concerne la SPILF et sur ... pour la SFGG

Les coordonnées de l'ensemble des membres sont affichées sur le site de la SPILF et pour la SFGG .:

2/ BUREAU

Au sein du groupe **INFECTIOLOGIE du SUJET ÂGE**, un bureau est constitué de 8 membres à parité.

Le premier bureau désigné par chacun des CA est constitué par :

4 membres de la SFGG

Benoit de Wazières,

PU-PH , CHU Nîmes

Marc Paccalin,

PU-PH , CHU Poitiers



Bénédicte Corroyer-Simovic, PH, CHU Lille
Gaëtan Gavazzi, MCU-PH, CHU Grenoble

et 4 membres de la SPILF

Jacques Gaillat, PH, CH Annecy,
Olivier Patey PH, CH, Villeneuve-Saint-Georges
Emmanuelle Cambau PU-PH, Hôpital Saint Louis, APHP Paris
France Roblot PU-PH, CHU Poitiers

Le bureau est renouvelé tous les quatre ans

Ses missions sont pour les 2 premières années de mettre en œuvre l'intergroupe au travers d'actions concrètes permettant de solliciter les personnes volontaires pour y participer.

Il doit également mettre en œuvre les modalités d'élection du nouveau bureau, les membres des deux sociétés étant désignés par des modalités propres à chaque association.

En ce qui concerne la SPILF : réunion des membres du groupe à l'occasion des JNI et élection de ses représentants.

En ce qui concerne la SFGG : réunion des membres du groupes à l'occasion des congrès annuel de la SFGG et élection de ses représentants.

Par la suite le bureau aura pour mission de s'assurer de la mise en œuvre des actions qui auront été retenues pour les années en cours avec la participation des différents groupes de travail

3/ GROUPES DE TRAVAIL

Des groupes de travail sont constitués en fonction des orientations annuelles à partir du volontariat. Chaque groupe de travail ayant un responsable clairement défini pour l'avancement du projet.

L'intergroupe sera ouvert à tous les individus intéressés par les thématiques développées ;

Une organisation en réseau régional par un binôme Infectiologue / Gériatre est un objectif prioritaire dans le but de développer un réseau national de correspondants infectiologues et gériatres

4/ REUNIONS

- Les réunions des bureaux, qui se tiennent de façon téléphonique ou présentes, ont lieu au minimum tous les 3 mois. Les responsables de chaque groupe de travail pourront y être invités. Des comptes rendus seront rédigés et validés par l'ensemble des membres du bureau puis mis en ligne sur le site « Infectiologie.com » pour la SPILF et sur pour la SFGG.

- Une Assemblée Générale de l'ensemble des membres du groupe prévention a lieu 1 fois par an. Elle a pour objectifs de faire un bilan de l'année et de définir les objectifs de l'année à venir.



- Les groupes de travail se réunissent de façon indépendante pour faire avancer les projets.

5/ SECRETARIAT

Le compte rendu de chaque réunion de bureau est rédigé par le secrétaire du groupe.
Une aide pour le secrétariat est apportée par :

6/ VOTES

En cas de décision nécessitant un vote, les votants seront les membres du bureau. Les décisions sont prises à la majorité absolue de ses membres, puis entérinées par les CA de chaque société

7/ JOURNEES ANNUELLES

Les résultats des différents travaux seront présentés selon les modalités acceptées par chacune des associations :

JNI, congrès de gériatrie

9/BUDGET

Un budget prévisionnel est élaboré annuellement par l'integroupe qui comporte différents postes :

- fonctionnement
- soutien aux actions pérennes
- et diverses autres actions qui pourront être proposées

Le montant du budget est octroyé au groupe par les CA des deux sociétés en fonction des actions proposées. Le financement peut être mixte et concerner d'autres partenaires



10) annexe concernant le statut de l'intergroupe au sein des statuts de la SFGG

- La Société souhaite s'enrichir de groupes de travail structurés, accessibles à tous les membres de la Société, mais organisés autour d'un noyau.
- La gestion est assurée par la Société.
- Les groupes de travail informent le Conseil Scientifique de l'état de leurs travaux deux fois par an et ce dernier transmettra l'information au Conseil d'administration et en Assemblée Générale.
- Ils peuvent organiser des Journées Thématiques, à la demande du Bureau et sous réserve de l'accord du Conseil Scientifique.
- Les groupes de travail structurés comprennent à ce jour les groupes :
 - " Club Qualité en Gériatrie "
 - " Soins palliatifs " commun à la Société Française d'accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP) et à la SFGG
 - " Cardiogériatrie " commun à la Société Française de Cardiologie et à la SFGG.
 - « Pneumogériatrie » commun à la SFGG et la Société de Pneumologie de Langue Française.
 - « Neurogériatrie »
 - « Diabétogériatrie » commun à l'Alfédiam et à la SFGG
 - « groupe douleur chez le sujet âgé » en partenariat avec la SFETD
 - « groupe chutes, EMARGE »
 - « Groupe unités mobiles de gériatrie »

Cette liste n'est pas limitative.

- Le financement de ces groupes de travail, sauf financement spécifique, concerne le remboursement des frais de transports sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe, une à deux conférences téléphoniques par an.